

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville, le mercredi 25 mars 2020 à 17h00, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Me Sarah Giguère directrice des services juridiques et greffière adjointe par intérim sont également présents.

La présente séance est tenue à huit clos par le biais d'un système de visioconférence, conformément à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-130

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 17h28.

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Première période de questions

2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Autorisation - Modification des dates de versements à venir - Taxation et tarification annuelle 2020 - Ajustement - Délai pour le paiement des droits de mutations

4. TRÉSORERIE ET FINANCES

5. AVIS DE MOTION

6. RÈGLEMENT

7. GESTION DU TERRITOIRE

8. RESSOURCES HUMAINES

9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS

10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

11. AFFAIRES COURANTES

- 11.1 Ajouts à l'ordre du jour de la séance
- 11.2 Deuxième période de questions
- 11.3 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Première période de questions

Suite à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance est tenue à huit clos. Par conséquent, aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-131

Autorisation - Modification des dates de versements à venir - Taxation et tarification annuelle 2020 - Ajustement - Délai pour le paiement des droits de mutations

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 300-32-2019 fixant les taux des différentes taxes, compensations, droits sur les mutations immobilières pour la tranche d'imposition excédant 500 000\$, taux d'intérêts et pénalités diverses et ce, pour l'exercice financier de l'année 2020, prévoit certaines modalités afférentes aux dates de versements des différentes taxes et tarifications;

CONSIDÉRANT QUE la Loi concernant les droits de mutations immobilières prévoit que le paiement du droit de mutation est exigible à compter du 31^e jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet;

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées au COVID-19;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise que les dates des versements à venir des taxes et tarifications prévues au compte de taxes pour l'année 2020, soient modifiées comme suit:

-le versement initialement prévu le 6 mai 2020 est reporté au 5 août 2020;

-le versement initialement prévu le 8 juillet 2020 est reporté au 9 septembre 2020;

-le versement initialement prévu le 9 septembre 2020 est reporté au 11 novembre 2020.

Que le conseil municipal autorise monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à modifier s'il y a lieu les dates des versements de toute taxation complémentaire ou facturation diverse émise avant le 1^{er} septembre 2020;

Que le conseil municipal permette que le paiement des droits de mutations soit exigible à compter du 121^e jour suivant l'envoi du compte à cet effet pour toute facture émise entre le 1^{er} mars et 31 août 2020;

Que monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence, madame France Desautels, directrice des services à la trésorerie et des finances et trésorière-adjointe, soient autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Deuxième période de questions

Suite à l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la présente séance est tenue à huit clos. Par conséquent, aucune question n'est posée.

Ajouts à l'ordre du jour de la séance

Aucun.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-132

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier
APPUYÉ par monsieur François Jean
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 17h32.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques et
greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère
